

*Service du renseignement de sécurité*

Quelle est la position du parti libéral au sujet des libertés des Canadiens. Pourquoi demeure-t-il muet? Pourquoi, sauf pour proposer la clôture les députés ministériels, ne prennent-ils pas la parole pour défendre leur position, si elle est facilement justifiable? Ils demeurent silencieux parce qu'ils n'ont aucune défense à présenter.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que quand je m'entretiens avec des habitants dans ma région, l'ouest du Canada, j'apprends que l'établissement d'une agence civile de renseignement suscite certaines craintes. Les gouvernements libéraux ont tendance à se prendre pour une autorité, à se méfier de la population et à penser que la bureaucratie est le fin mot de tout. Les gens se demandent souvent pourquoi nous avons contesté avec tant d'indignation certaines initiatives du gouvernement en matière de planification d'urgence en temps de paix, de mainmise sur nos moyens de communication par décret du conseil, de certaines choses qui, selon nous, doivent relever du Parlement. Quand le gouvernement manifeste une pareille mentalité, il est peu étonnant qu'il soit disposé à recourir à la clôture pour fouler aux pieds les libertés civiles des Canadiens. Les centaines de milliers de Canadiens sauront s'en souvenir lors des prochaines élections.

● (1550)

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que je suis absolument dégoûté de ce qui se passe ici aujourd'hui. A la suite du congrès à la direction du parti libéral, j'aurais cru que le parti adopterait un nouveau libéralisme et une nouvelle attitude et plus particulièrement, j'espérais que les libéraux soient plus sensibles aux intérêts de l'ouest du Canada. Que constatons-nous? A notre retour lundi, alors que le nouveau chef a été mis au courant de la situation dimanche, les libéraux imposent la clôture sur cette motion.

**M. Hnatyshyn:** On bâillonne la liberté.

**M. Thacker:** Ils bâillonnent la liberté. C'est tout à fait abominable.

**Le président suppléant (M. Herbert):** A l'ordre. Je dois signaler au député que nous ne débattons pas une motion d'attribution de temps, mais une série de motions qui commence par la motion n° 2. Je saurais gré aux députés de parler de la motion à l'étude.

**M. Thacker:** Monsieur le Président, nous discutons expressément de l'article qui porte sur les menaces à la sécurité du Canada. Ce matin, l'attitude du gouvernement constitue une menace à la sécurité de chaque Canadien.

La GRC a une longue histoire derrière elle. Elle s'est acquis le respect de tous. Des sondages récents ont démontré que les gens ont une grande confiance dans la GRC, mais personne n'ignore que les hommes politiques ont laissé tomber ce corps policier.

S'il est vrai que des agents de la GRC ont incendié une ou deux granges et sont entrés par effraction dans quelques bureaux, c'est qu'ils répondaient aux vœux des instances les

plus élevées. Quand ses actes furent découverts, les politiques et les ministres se sont mis à l'abri, laissant les policiers se débrouiller tout seuls. Et pour les punir, on a créé un organisme civil qui se chargera de cette responsabilité autrefois confiée à la GRC.

Le gouvernement s'apprête à détruire une autre grande institution canadienne, institution qui a la confiance de la population. Naturellement, cela fait partie d'un plan d'ensemble. Mais le gouvernement n'a pas fini de le regretter. Comment les libéraux oseront-ils demander aux habitants de l'Ouest de voter pour eux? Comment pourront-ils leur demander de leur faire confiance puisque, immédiatement après s'être donné un nouveau chef, ils suppriment les services de sécurité de la GRC?

La teneur de ce projet de loi me préoccupe énormément. Il est question à l'article 2 des menaces à la sécurité du Canada. On précise en quoi consiste ces menaces, mais il convient de lire l'article 12 pour comprendre de quoi il s'agit au juste: «le service recueille, au moyen d'enquêtes ou autrement...» Que signifie cet «autrement»? Et le texte continue: «... les informations et renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner...» Au titre de tous les témoins, on aurait dû écrire «des motifs raisonnables et probables», ce qui serait une exigence plus sévère dans la collecte de l'information. Cependant, le gouvernement refuse cet amendement et l'article dit ceci: «... des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada» et le service en fait rapport au gouvernement et le conseille à cet égard.

Autrement dit, dès que l'organisme sera créé, il recueillera des informations au moyen d'enquêtes ou autrement sur certaines activités. Il faut alors se demander ce que signifie l'expression «menaces envers la sécurité du Canada.» Nous savons tous que l'espionnage ou le sabotage constituent une menace. Dans le monde d'aujourd'hui, surtout compte tenu des activités des agents soviétiques à travers le monde, il faut contrer ces menaces. Nous savons ce que cela veut dire quand il s'agit de se protéger contre des étrangers qui veulent s'en prendre à notre mode de vie. Nous savons quelle menace représentent les activités influencées de l'étranger ou des activités se déroulant au Canada ou concernant le Canada, constituant des menaces de violence contre des personnes ou des biens. Pourtant, le paragraphe d) de l'article 2 nous préoccupe. Voici ce qu'on y lit:

Les activités qui, par des actions cachées ou illicites, ... dont le but immédiat ou ultime...

Ce but est d'attaquer le régime d'un gouvernement constitutionnellement établi au Canada. Le service de sécurité peut interpréter cela à sa guise. Par exemple, si le Western Canada Concept disait que la séparation est à envisager si l'Ouest n'obtient pas une représentation raisonnable, le service de sécurité pourrait dire que cette déclaration a pour but ultime le renversement du régime de gouvernement constitutionnellement établi.